



Préavis municipal N° 06/2024 - Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3 – Rénovation des façades et de la toiture – modification des aménagements extérieurs – Demande de crédit d'investissement complémentaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Crisinel Pascal, Freymond Olivier, Habegger Remo, Tornay Steve et Freymond Jérémie (rapporteur), s'est réunie le jeudi 19 septembre 2024 en présence de Mme Nathalie Jaton, responsable du projet et M. Olivier Bernay, architecte.

Il y a 2 ans, le préavis N° 5/2022 : Thierrens - ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale, sis à la rue de la Porte 3 - Rénovation des façades et de la toiture - modification des aménagements extérieurs était accepté par le Conseil communal pour un montant de CHF 1'041'000.- auquel s'ajoutait un montant de CHF 81'000.- également prévu pour la mise en place de panneaux photovoltaïques. Le montant initial comprenait notamment les travaux suivants :

- Réfection de la façade et du toit ;
- Création de quatre places de parcs supplémentaires ;
- Préparation pour la mise en place de trois bornes électriques ;
- Amélioration thermique au nord du bâtiment ;
- Changement des stores manuels.

Le retard pris dans ce dossier à cause d'une opposition concernant l'agrandissement du parking et la modification des aménagements extérieurs a pour conséquence une augmentation non prévisible des coûts des travaux et des matières premières due en partie aux conflits internationaux et au relèvement de la TVA à 8.1%.

En outre, l'augmentation est justifiée d'une part par une isolation du toit plus adaptée qu'initialement prévue bénéficiant ainsi d'une subvention et d'autre part par la nécessité d'une remise aux normes des installations électriques pour la pose des panneaux photovoltaïques ainsi qu'une remise aux normes incendies des voies de fuites qui n'étaient pas prises en compte dans le premier projet.

La première évaluation pour la réfection des pierres naturelles a été fortement sous-estimée car les pierres sont en moins bon état que jugé initialement et certaines nécessitent leur remplacement. La nouvelle évaluation pour la réfection totale des pierres naturelles est estimée à environ CHF 200'000.-. Ce montant justifie la priorisation des travaux à effectuer et des pierres les plus dégradées à restaurer ou remplacer afin de garantir la sécurité et l'esthétique du bâtiment. Le budget alloué à ces travaux a donc été limité à approximativement CHF 100'000.-.

Les honoraires de l'architecte ainsi que des spécialistes mandatés sont en adéquation avec la part de travail supplémentaire réalisé dans le cadre de ce projet.

Enfin, la nouvelle estimation des coûts pour l'installation photovoltaïque se monte à environ CHF 45'000.- et abaisse le coût de ce poste.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis N° 06/2024 tel que présenté.



Montanaire, le 19 septembre 2024.

Crisinel Pascal

Freymond Olivier

Habegger Remo

Tornay Steve

Freymond JérémY (rapporteur)

Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.